

## Egalité Femmes Hommes

Par décret n°2019-15 du 8 janvier 2019, un nouveau dispositif a été défini, **l'index égalité femmes-hommes** comprenant **cinq indicateurs** calculés sur un total de **100 points**.

Cet index mesure différentes données en matière d'égalité professionnelle :

- Écart de rémunération entre les femmes et les hommes : **35 pts / 40**,
- Ecart de répartition des augmentations individuelles et promotions : **35 pts / 35**,
- Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congés maternité : **15 pts / 15**,
- Équilibre entre le nombre de femmes et d'hommes dans les 10 plus hautes rémunérations : **5 pts / 10**.

Si une société n'atteint pas 75 points, elle est dans l'obligation de définir et mettre en œuvre des mesures correctives, dans un délai de trois ans.

**Pour l'année 2021, Meritor Industrial Products Saint-Etienne obtient la note de**

**90 points sur 100**

Ce score témoigne de notre engagement en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.